

**Notice to all Gasoline, Motive Fuel and Carbon Emitting Product Retailers /
Avis à tous les détaillants d'essence, de carburants et de produits émetteurs de carbone**

**Elimination of the New Brunswick Carbon Emitting Product Tax /
Élimination de la taxe sur les produits émetteurs de carbone du Nouveau-Brunswick**

Tax Notice
Finance and Treasury Board
Revenue Administration Division



Avis de la taxe
Finances et Conseil du Trésor
Division de l'administration du revenu

FTN : 0430

Gasoline and Motive Fuel Tax Act / Loi de la taxe sur l'essence et les carburants

June/Juin 2023

The 2023-2024 Budget announced that the province has opted for the federal carbon tax backstop for the 2023-2030 period. Effective 12:01 a.m., July 1, 2023, New Brunswick's Carbon Emitting Product Tax will be eliminated and the federal carbon tax backstop will be implemented. There is no change in the regular tax rates for gasoline, motive fuel, propane, aviation fuel and locomotive fuel.

Retailers may apply for a refund of the Carbon Emitting Product Tax on all tax paid gasoline and diesel fuel in inventory prior to July 1, 2023. This will result in a refund of 11.05 cents on every litre of gasoline and of 13.41 cents on every liter of diesel fuel held in inventory by a retailer on July 1, 2023, at 12:01 a.m.

Retailers may complete the Gasoline, Motive Fuel and Carbon Emitting Product Retailer Tax Refund Inventory Report (GMF-03). The submission deadline for the refund is August 18, 2023. Please allow approximately 4 to 6 weeks for processing of completed refund application forms.

The Department will review sales records from gasoline and motive fuel wholesalers for a period before and after the elimination of the Carbon Emitting Product Tax and perform random audits of retailers to ensure the accuracy of the refund amounts requested.

Upon renewal, existing retailer licences and purchaser's permits will be updated to reflect the removal of the Carbon Emitting Product Tax.

Inquiries:

Finance and Treasury Board
Revenue Administration Division
P.O. Box 3000
Fredericton, NB E3B 5G5

Telephone: (800) 669-7070
Fax: (506) 457-7335
E-mail: wwwfin@gnb.ca
Web Site: <http://www.gnb.ca>

Le gouvernement a annoncé dans son budget 2023-2024 qu'il avait choisi d'adopter le filet de sécurité fédéral sur la tarification du carbone pour la période 2023-2030. Par conséquent, à compter du 1er juillet 2023, à 0 h 1, la taxe sur les produits émetteurs de carbone du Nouveau-Brunswick sera éliminée et le filet de sécurité fédéral sur la tarification du carbone entrera en vigueur. Il n'y a aucun changement aux taux de taxe ordinaires sur l'essence, le carburant, le propane, le carburant d'avion et le carburant pour locomotives.

Les détaillants peuvent demander le remboursement de la taxe sur les produits émetteurs de carbone payée sur l'essence et le carburant diesel entreposés avant le 1er juillet 2023. Cela se traduira par un remboursement de 11,05 cents sur chaque litre d'essence et de 13,41 cents sur chaque litre de carburant diesel en stock le 1er juillet 2023, à 0 h 1.

Les détaillants doivent remplir le Formulaire de remboursement de taxe pour les détaillants d'essence, de carburants et de produits émetteurs de carbone – Rapport d'inventaire (GMF-03). La date limite pour demander le remboursement est le 18 août 2023. Veuillez prévoir de quatre à six semaines pour le traitement des formulaires dûment remplis.

Le Ministère examinera les registres de ventes des grossistes d'essence et de carburants pour la période précédant et suivant l'élimination de la taxe sur les produits émetteurs de carbone et mènera des audits aléatoires des détaillants pour assurer l'exactitude des montants de remboursement demandés.

Lors de leur renouvellement, les licences de détaillants et les permis d'achat actuels seront mis à jour pour tenir compte de l'élimination de la taxe sur les produits émetteurs de carbone.

Renseignements :

Finances et Conseil du Trésor
Division de l'administration du revenu
C.P. 3000
Fredericton (N.-B.) E3B 5G5

Téléphone : (800) 669-7070
Télécopieur : (506) 457-7335
Courriel : wwwfin@gnb.ca
Site Web : <http://www.gnb.ca>